

« *Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93* »

LETTRE OUVERTE SUR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN SEINE-SAINT-DENIS

ACTUALITÉ ET URGENCE DE LA PRÉVENTION DE PREMIÈRE LIGNE EN DIRECTION DES JEUNES

Pourquoi une lettre ouverte sur la prévention spécialisée ? Deux raisons principales : ce domaine de la protection de l'enfance impulsé par le Conseil départemental se trouve de plus en plus souvent interpellé quant à sa capacité à produire de réels effets dans les quartiers populaires du département, dans un contexte où les inquiétudes relatives à la sécurité sont mises en avant, qu'il s'agisse des actes de petite délinquance ou d'incivilité, des tensions entre bandes et communautés, des activités relatives aux drogues illicites...

Parallèlement les besoins des jeunes du département n'ont jamais été aussi importants, amplifiés par les effets de la pandémie, avec la difficulté à se projeter dans l'avenir, l'approfondissement de la précarité (28% des 18-24 ans sans emploi et sans formation soit 13 points de plus qu'en Hauts de Seine), dans un département le plus pauvre de la France métropolitaine, la perturbation des relations intergénérationnelles, les incitations à l'engagement dans des pratiques illicites...

Pour sortir de cette situation pouvant conduire à de nouvelles crises, voire à des révoltes comme celle de 2005, il est urgent de défendre, valoriser et développer la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis,

La prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de la France métropolitaine (36% âgés de moins de 25 ans) intervient auprès des jeunes de 11 à 25 ans dans des quartiers populaires où le manque de moyens est criant face à l'ampleur des besoins : le rapport parlementaire de Février 2019 mettait ainsi l'accent sur l'échec des politiques publiques (rotation et non remplacement des enseignants, augmentation des dépenses RSA, insuffisance des mises à l'abri, de la prise en compte des mineurs non accompagnés, etc...)

Pour faire face à cette réalité, 8 associations à mission de prévention spécialisée agissent dans 25 communes, 57 quartiers, s'appuyant sur 268 éducateurs, avec un budget de 13 millions€ financé par le Département de Seine Saint Denis, fortement engagé dans sa mission de protection de l'enfance. Malgré la recherche permanente d'un renouvellement de l'efficacité des actions, tous les besoins sont loin d'être couverts, surtout quand la situation socio-économique se dégrade

Si la prévention spécialisée n'a pas vocation, à elle seule, à répondre à tous les problèmes se conjuguant dans ces quartiers, elle **permet aux jeunes les plus vulnérables de surmonter les difficultés, de conserver un cadre social en lien avec les autres acteurs concernés (éducation, insertion...)**. Dans un contexte où beaucoup de jeunes tendent à se tenir à distance des institutions, la prévention spécialisée permet de préserver et de développer des liens de base grâce à son engagement dans la rue au travers de relations de proximité. La période que nous venons de traverser avec la covid a été symptomatique : les éducateurs sont restés des interlocuteurs pour les jeunes malgré l'arrêt de nombreux services. Ils ont contribué à prévenir des dérives et à maintenir des perspectives grâce à de nouveaux modes de présence et de postures dans un contexte de dégradation des moyens, de conditions de travail

rendues plus difficiles comme pour l'ensemble des travailleurs sociaux et des difficultés récurrentes à recruter.

L'engagement fort du Département et des associations depuis des décennies, contribue pourtant largement à **prévenir, pour beaucoup d'entre eux, le passage des vulnérabilités aux prises de risques.**

il est nécessaire, plus que jamais, de ne pas confondre les besoins de prévention et de réduction des risques avec les besoins légitimes de sécurité publique des habitants et des collectivités .

La confusion entre les deux et la préférence donnée aux mesures sécuritaires, seraient terriblement dangereuses, en risquant de faire sauter les digues de protection encore existantes, de durcir le rapport des jeunes les plus fragiles avec la société et de compromettre leur avenir.

La prévention spécialisée travaille à l'encontre de ce courant de dégradation et de marginalisation en contribuant à **modifier les conjonctures morales** qui pèsent dans ces quartiers : elle ne marque aucune indulgence à l'égard des violences, mais en définit au quotidien l'opportunité. Si ce type d'efficacité n'entre pas facilement dans les statistiques, elle modifie les représentations en profondeur, change l'orientation de l'avenir objectif des personnes, redonne confiance aux jeunes en grande détresse et de la crédibilité au bien commun en évitant la stigmatisation. L'ampleur de ce travail concerne tous les métiers du social qui ont aussi besoin de reconnaissance et de valorisation.

Si les associations et les éducateurs de la prévention spécialisée sont attachés aux **principes qui garantissent leurs compétences spécifiques**, c'est qu'ils constituent la condition de l'efficacité de leur travail : l'absence de mandat nominatif et l'anonymat sont des gages de leur autonomie et de leur crédibilité auprès des jeunes, de même que la libre adhésion de ces derniers qui les positionne comme des acteurs à part entière et prend en compte leurs liens avec les familles. Ces conditions générales sont complétées par des conditions plus spécifiques propres à leurs méthodes de travail : pour acquérir la confiance des jeunes concernés, il faut du temps, une temporalité spécifique et une souplesse dans les modes d'intervention pour s'adapter à l'évolution des situations et des besoins.

Les éducateurs spécialisés formés aux interventions de première ligne dans les quartiers exercent un véritable métier, avec ses compétences, ses savoir-faire et ses valeurs : il ne peut se réduire à faire de l'animation ou de la médiation, activités utiles par ailleurs mais d'une autre nature.

Il faut également **des partenaires et des alliés** dans ces quartiers pour créer les complémentarités nécessaires au développement des actions et des relations individualisées et collectives les plus adaptées au public et aux ressources existantes (éducation, insertion professionnelle, animation, culture, etc...) . Ce sont les alliances et les partenariats qui permettent de créer un tissu vivant et réactif de prévention suffisamment proche des publics. L'ensemble de ces intervenants mérite d'être reconnu et soutenu.

C'est cet ensemble qui permet aux équipes de trouver place dans ces quartiers, de nouer des relations de confiance et d'être les catalyseurs de dynamiques de mise en capacité des personnes risquant de se déscolariser ou de se marginaliser.

Il ne peut être question de nier les difficultés liées à certaines violences et activités tournant autour des drogues ou de la petite délinquance ; des changements importants ont bouleversé les relations et modes de communication entre pairs dans ces quartiers (réseaux sociaux, smartphones) qui associés à la précarisation ont contribué au développement de nouvelles pratiques déviantes touchant des publics de plus en plus jeunes et sont souvent complaisamment médiatisés. S'il n'existe pas de solutions simples pour en réduire les effets (considérer les éducateurs de rue, comme des pompiers de cité constitue un contresens), les actions de proximité existantes effectuées par la prévention spécialisée comme par les nombreuses associations locales, confortent les **alternatives** en assurant une présence

concrète et crédible d'autant plus forte qu'elle ne se réduit pas à la figure de l'action municipale ou de la sécurité publique. Il faut ici parler de **complémentarité**.

Les associations de prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis constituent en effet un véritable **capital de savoir-faire relationnels et éducatifs pour le département** qui doit être préservé et valorisé dans une conjoncture socio-économique laissant présager un accroissement des difficultés pour les plus précaires.

Le Conseil départemental joue, de ce point de vue, pleinement son rôle dans un contexte financier difficile. Il s'agit donc bien d'un engagement proprement politique s'inscrivant dans ses prérogatives de protection de l'enfance. La participation des communes concernées à cette politique peut constituer un atout si elle ne se fait pas dans la confusion des genres. Il y aurait beaucoup à perdre à réduire leur potentiel d'intervention préventive et leur ancrage dans le tissu associatif au travers de la multiplication d'appels à projets ou de l'imposition de formes de management sécuritaires.

Plus que jamais, la prévention spécialisée doit voir réaffirmés ses principes de fonctionnement et valorisées ses pratiques très largement appréciées de ses partenaires, à charge pour elle de développer une meilleure communication.

Idée 93, inter-association départementale pour l'éducation et l'enfance de Seine-saint-Denis créée en 2006, rassemble les 30 associations de protection de l'enfance dont les 8 de prévention spécialisée. Elle met en place des instances de réflexion sur l'évolution des politiques publiques et sur la prévention spécialisée des pratiques et des référentiels, une recherche-action sur l'usage des réseaux sociaux, des groupes de travail sur les diagnostics et l'évaluation ayant apporté des contributions très utiles pour améliorer l'outillage des associations.

Elle entend également contribuer à surmonter les difficultés de recrutement propres au secteur social au sein du territoire départemental, proposant différentes pistes d'action pour favoriser l'attractivité du métier d'éducateur en Seine-Saint-Denis.

Références :

L'engagement de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, aujourd'hui et demain, Brochure issue d'une réflexion engagée dans le cadre d'Idée 93 associant des éducateurs, des chefs de service, des directeurs, des administrateurs et le Conseil départemental93

https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/idee93_argumentaire-26dec_182.pdf

Benjamin Moignard, Rosa Maria Bortolotti, *L'éducation spécialisée 2.0. Quels enjeux pour quelles pratiques ?* Synthèse, avril 2021

Recherche-action sur les pratiques numériques des jeunes en prévention spécialisée coordonnée par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

Pour le Bureau d'Idée 93
Annie Toulzat
Vice-Présidente



Immeuble Robert Schuman, 3 rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois
Tél. : 01.48.54.17.20 Fax : 09.59.20.17.84 mail : idee93@free.fr

Récépissé de déclaration N° W931006931